

Nombre de Membre		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15



Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 23 juillet 2020

Date de la convocation
17.07.2020

Date d'affichage
17.07.2020

L'an deux mille vingt, le 23 juillet à 20 heures,
le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence
de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents : M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLERENTIN Raphaël, M. VUILLE
Bertrand, M. GIRAT Martin, Mme DUNOYER Marie, M. CONVERSY Eric, M.
BOUVET Jérémie, M. SERAPHIN Gilles, Mme REVEL Béatrice, M. POLONIA
Alexi, Mme PEREIRA Jocelyne, Mme LENOIR-DENARIE Karine.

Excusés :

Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette qui donne pouvoir à M. Raphaël CLERENTIN
Mme BOSSE-BRISCHOUX Stéphanie qui donne pouvoir à Mme DUNOYER Marie
M. PINARD Jean-Philippe qui donne pouvoir à M. Simon BEERENS-BETTEX

A été nommé secrétaire de séance : Martin GIRAT

Délibération n° 2020.69

Objet de la délibération

**DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'APPEL A
PROJETS DU SYANE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION
ENERGETIQUE DU BATIMENT LE CRET**

Suite à un audit énergétique global des bâtiments communaux mené en 2019, la commune souhaite s'engager dans la rénovation énergétique du bâtiment LE CRET.

L'estimation des travaux est de 238 000 € HT, auxquels s'ajoutera la mission du maître d'œuvre soit un coût total estimatif de l'opération de 273 700 € HT.

L'appel à projets 2020 du SYANE a pour objectif d'accompagner, financièrement et techniquement, les collectivités de Haute-Savoie dans la réalisation de projets, performants et ambitieux, de rénovation énergétique de leurs bâtiments publics.

Il est proposé de solliciter une subvention du SYANE dans le cadre de cet appel à projets 2020.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- De Solliciter une aide financière du SYANE dans le cadre de son appel à projets 2020 pour la rénovation énergétique des bâtiments publics, concernant Le Crêt,
- De s'engager à respecter les conditions du règlement de l'appel à projets 2020 pour la rénovation énergétique des bâtiments publics du SYANE,

- De s'engager à laisser le bénéfice de ses certificats d'économie d'énergie au SYANE, conformément au règlement de l'appel à projets.

VOTE DE L'ASSEMBLEE : ADOPTE A L'UNANIMITE

Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,

Le Maire



Simon BEERENS-BETTEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Affichée le :

Transmise en Sous-Préfecture le :